



Sucessionreponse a mes questions

Par **valence**, le **19/03/2009** à **00:21**

Mes parents avait en Italie une maison d'habitation, un petit atelier, une ferme avec grange, dépendances sur un beau terrain. Ils ont vendu ces 3 lots à des personnes différentes
Mon père est décédé après la vente de ces lots, ma mère vient de décéder: 7 ans après. A ce jour, j'ai besoin de renseignements pour faire valoir mes droits à la succession.
Jusqu'à présent mon frère s'occupait des papiers de mes parents, ceux ci étaient immigrés italiens et ne savaient ni lire ni écrire l'italien et le français, ma mère était reconnu invalide parce que mal voyante et atteinte de la maladie de parkinson: mes parents lui avaient donné procuration sur leurs comptes bancaires en Italie et en France ainsi que les traitements des papiers administratifs.
De leur vivant, mes parents ne m'ont jamais informer du prix de vente de leur bien, seul mon frère était au courant et a récupéré les papiers concernés.
Quand je lui demande de me montrer les actes de vente celui ci répond que mon père les a confié à un voisin italien et à une cousine, qu'il ne sait pasCELA paraît TRES ETONNANT, j'ignore les coordonnées du notaire chez qui doivent être les originaux des actes, je possède uniquement le nom de l'acheteur de la maison principale, qui ne répond pas à cette question
1ERE QUESTION: COMMENT connaître LES PRIX DE VENTES DE CES BIENS ???
LE NOTAIRE DESIGNÉ POUR LA SUCCESSION PEUT IL SE PROCURER CES RENSEIGNEMENTS???
2EME QUESTION: mes parents ont soi-disant transféré leur argent déposé en Italie sur leur compte en France, j'ai donc besoin des relevés de compte italiens et français pour vérification des mouvements d'argent
3EME QUESTION : de quels droits mon frère a t il pu gérer les biens de mes parents sans m'en rendre compte, comme s'il était un fils unique !!!!!et me tient à l'écart de toutes les informations, me considererait il comme un incapable parce que je suis comme ma mère mal voyant???POUR LUI JE N'EXISTE PAS AUX YEUX DES GENS il essaie de me mettre à l'écart de toutes les personnes de ma famille, par contre il y a longtemps que ma famille essaie de m'ouvrir les yeux sur cette situation
4EME QUESTION: où est passé l'assurance vie??
5EME QUESTION :un grand étonnement aussi pour la décision de mettre ma mère en Résidence

personnes âgées, pas une question à ce sujet !aucune idée du coût, du montant du loyer perçu pour la location de la maison, de sa prise en charge, pas de relevé bancaire,ORGANISATION TRES PERSONNELLE DES OBSEQUES DE MA ME

Par **milou**, le **19/03/2009** à **09:51**

[fluo]BONJOUR[/fluo]

Par **ben1958**, le **19/03/2009** à **18:10**

trop de questions... tu dois te renseigner aupres de L'AGENZIA DELLE ENTRATE de la region de vos défunts parents, en premier voir si la succession est ouverte apertura della successione, elle doit-etre introduite au plus tard 1 an apres le décès, un inventaire doit-etre joints, maison compte et avoir, demander au catasto (cadastre) toujours de la meme region , une visura catastale au nom de votre dernier parent , votre frere devrait avoir réalisé ces documents pour les impots vous avez dix ans de temps pour faire valoir cet inventaire passé ce delai c est la voltura (acte notarial) il sera tres difficile de faire valoir l INDEGNIO a l eredita vus que votre frere avait procuration, lui deamder une copie mais, il peux se refuser , verifie d abord a l agenzia delle entrate tu peux les joindre par tel il te suffit de donner le nom, prenom et date de naissance pour les lots vendu, c est tjr le catasto, il te suffit de connaitre la rue et n° pareil pour les terrains ce sera une recherche pour connaitre le proprio des lots sur ce document le nom du notaire est indiqué,,,, bonne chance je me suis inscrit pour te repondre , si tu peux tiens moi informé de l evolution,,,,

Par **ben1958**, le **19/03/2009** à **18:30**

certaines heritiers ont perdu leur droits a un eventuel heritage , en italie, le probleme est que;;;;; pour ouvrir une succession,;; il nest pas necessaire d avoir un notaire juste quelques formulaire a remplir et a déposer //////////rnpersonne ne recherche personne quand il y a des avoir,,,,, passé un delais, ce sont les impots qui vous retrouve comme par magie non pas pour vous donner une maison ou un terrain mais vous reclame les impots impayés , les interets de retards, et surtout l amende ,,,,,,,,,,,,,,